Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260305-2026_041-DE

Roi Morvan Communauté

Extrait du registre des délibérations
Séance du 5 mars 2026

L'an 2026, le jeudi 5 mars à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 27 février, s'est réuni à Gourin sous la présidence de Madame Renée COURTEL, Présidente de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : *Mesdames et Messieurs : Christophe BOURLES, Christophe CARARIC, Marie-José CARLAC, Dominique CASTOT, Myriam CHENAIS, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christine DROUAL, Christian FAIVRET, Françoise GUILLERM, David GUILLOUX, Jean-Luc GUILLOUX, Catherine HENRY, William JACOBERT, Laurent JACQUES, Yann JONDOT, Bruno LAVAREC, Erwan LE CORRE, Hervé LE FLOC'H, Didier LE GOUIC, Dominique LE NINIVEN, Véronique LE ROUX, Claudine LE SCOUARNEC, Carole LE YAOUANQ, Jean-Charles LOHE, Michel MORVANT, Rémi NEDELEC, Alain PERRON, Yvonne RAYER, Corinne VOLA, Sébastien WACRENIER*

Délégués suppléants : *Mesdames et Messieurs : /*

Etaient absents / excusés : *Mesdames et Messieurs : Delphine COSPEREC, Martine GUERIN, Floriane GUILLANIC, Martine LE BARTZ, Yvon LE BOURHIS, Karine LE COURANT, Christiane LE MOUEE, René LE MOULLEC, Michel LINCY, Joël MAGUER, Jérôme REGNIER, Raymond SIOU, Anne TROALEN*

Pouvoirs *: Martine GUERIN à Dominique LE NINIVEN, Yvon LE BOURHIS à Claudine LE SCOUARNEC, Karine LE COURANT à Françoise GUILLERM, Christiane LE MOUEE à Corinne VOLA, Michel LINCY à Yvonne RAYER, Joël MAGUER à Paul COZIC*

Nombre de membres au conseil :	***44***
Présents :	***31***
Votants :	***37***

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommé secrétaire de séance : Hervé LE FLOC'H

2026_041

Tourisme/Culture/Patrimoine - Demandes de subventions des associations et collectivité

Dans le cadre de sa politique de soutien au développement culturel, Roi Morvan Communauté attribue chaque année des subventions à diverses associations et collectivités pour la réalisation de leurs évènements et de leurs activités. Des demandes hors champ culturel peuvent être étudiées.

Roi Morvan Communauté soutient les initiatives ayant pour objectifs :

- ✓ De maintenir ou d'enrichir la diffusion de la culture sur le territoire
- ✓ D'animer le territoire afin d'accroitre son attractivité touristique
- ✓ De transmettre des savoirs culturels traditionnels (ex : danses et musiques bretonnes)
- ✓ De faire découvrir les richesses culturelles et patrimoniales du territoire
- ✓ De maintenir la diffusion cinématographique en milieu rural
- ✓ De concourir à l'éducation artistique et culturelle

L'action doit porter sur l'organisation d'une manifestation, ou d'un évènement à caractère culturel, intégré dans un projet innovant, original et ayant un rayonnement à minima sur l'ensemble du territoire communautaire (21 communes).

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260305-2026_041-DE

Pour rappel, des critères d'attribution s'appliquent et les montants des subventions sont fixés en fonction des budgets prévisionnels présentés :

Budget minimum de l'action de 5 000 €

Montant du budget prévisionnel	Montant de la subvention
Comprise entre 5 000 € et 14 999 €	7% du budget
compris entre 15 000 € et 49 999 €	Forfait de 1 500 €
compris entre 50 000 € et 99 999 €	Forfait de 3 000 €
Compris entre 100 000 € et 200 000 €	Forfait de 4 500 €
Supérieur à 200 000 €	Montant défini après étude du dossier par la com TCP. Avoir au minimum deux autres cofinanceurs

La subvention est calculée au regard du budget prévisionnel présenté lors de la demande. Elle pourra être réduite à la tranche inférieure, si les dépenses réelles sont inférieures à celles prévues. Elle ne pourra pas être augmentée en cas de dépenses supplémentaires.

Pour 2026,

- ✓ **19 dossiers** ont été reçus et étudiés
- ✓ 2 dossiers sont hors critères : AG2L et KBE
- ✓ 16 dossiers relèvent du champ culturel
- ✓ 1 dossier est incomplet – La Chorale de la Marion du Faouët à Lanvénégen, et présente un budget inférieur à 5 000€.

Voir le tableau d'analyse des demandes de subventions en annexe.

Cinq demandes ont fait l'objet d'une attention particulière de la part des membres de la commission TCP.

1. La Grande boutique :
   - ✓ Préparation en cours d'une nouvelle convention 2026-29 avec les partenaires DRAC, Région Bretagne, Départements 22 et 56, CCKB, RMCom
   - ✓ 28 spectacles et 36 représentations programmés en 2026
   - ✓ 4 à 5 spectacles jeune public, 1 photo-concert, 3 à 4 RDV chorégraphiques, une 20aine de concerts
   - ✓ 7 dates dans les murs / 20 hors les murs / 9 communes concernées / 11 partenaires locaux
   - ✓ 5 dates en Finistère / 8 dates en Côtes d'Armor / 15 dates en Morbihan
   - ✓ 28 équipes artistiques dont environ 50% d'équipes artistiques régionales
   - ✓ N'organise pas de festival le plancher du monde en 2026 pour des raisons économiques, et concurrentielles.

   Projets d'activités 2026-29

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260305-2026_041-DE

- ✓ **4 communes seront** concernées sur le PRM : Langonnet, Gourin, Ploërdut, Guémené. + prévu dans la nouvelle convention, d'étudier une présence à Le Faouët ou Le Saint
- ✓ Partenariats avec les collèges E Mazé à Guémené, Ste Barbe au Faouët, Lycée St Yves à Gourin, l'EVS de RMCom, et l'école de musique du PRM
- ✓ Ateliers rencontres à l'EHPAD de Ploërdut et Plouray
- ✓ Co-production/accueil en résidence : 22 artistes dont 6 formations bretonnes, 2 nationales, 1 internationale. Résidence de création à Ploërdut.
- ✓ EAC : séances pour le jeune public et les scolaires à Langonnet, Gourin, Ploërdut
- ✓ Aide dans le cadre du pacte culturel pour le spectacle « Déroute d'un geste » - 4000€

La convention 2022-2025 prévoyait le versement d'une subvention de fonctionnement de 7 000€ plus 1 500 € pour l'organisation du Festival le Plancher du Monde.

- ➢ Compte tenu des nouvelles orientations et décisions prises par l'association, portant sur l'arrêt du festival, l'élargissement territorial de la diffusion de spectacles et résidences d'artistes, ainsi que la diffusion plus large vers le jeune public et le développement des relations avec les écoles, collèges et lycées, il est proposé de verser une subvention globale annuelle de **8 500 €.**

2. <u>Festi'Coat– Le Faouët</u> :
   - ✓ Organisation d'un festival les 5 et 6 juin 2026 + 1 ou 2 animations au cours de l'année notamment avec les EHPAD
   - ✓ Evènement musical qui rencontre un beau succès grandissant chaque année, vecteur de communication pour le territoire
   - ✓ Collaboration avec la maison des jeunes du Faouët (chorale pour le jour J, stand prévention)
   - ✓ Prévoit l'achat d'une scène homologuée de 42m2 à l'association Danserien : 2 500€ et mise à disposition gratuitement auprès des associations du PRM
   - ✓ Action avec les EHPAD : Aide financière potentielle dans le cadre du pacte culturel (1000€). Dossier à faire.

   La demande 2026 porte sur un montant de 10 000 €. 8000 € ont été accordés en 2024 et 9000 € en 2025 (à titre exceptionnel).

- ➢ Afin de satisfaire toutes les demandes tout en tenant compte des contraintes budgétaires de RMCom, la commission propose de verser une subvention de 6 000€ pour cette association très dynamique afin de contribuer à pérenniser l'évènement. Celle-ci sera complétée par une subvention de 2 000 € pour l'achat de la scène homologuée de 42m2, qui sera mise à disposition gratuitement des associations du PRM. Une convention définissant les modalités du partenariat sera proposée au Festi'Coat.

3. <u>Ciné Roch :</u> le cinéma fête ses 100 ans cette année
   - ✓ Demande de subvention exceptionnelle de 6000€ pour l'organisation de cet évènement mais pas de budget prévisionnel fourni
   - ✓ Demande pour financer la communication, l'accueil du public, les intervenants, les cocktails…
     - Programme

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260305-2026_041-DE

- ✓ 28/02 soirée d'ouverture avec ciné-conférence de M. Tanguy Perron sur l'histoire du cinéma en Bretagne + concert
- ✓ Sem du 07/03 invitation des officiels et projection d'un film de T. Frémaux « lumière d'aventure continue »
- ✓ Pendant 11 semaines, projection de 2 films / décennie des années 1920 aux années 2020
- ✓ Organisation d'une exposition sur l'histoire du cinéma et édition d'un livret

➢ La commission juge insuffisantes les informations fournies sur le budget et demande à l'association de transmettre un budget détaillé pour pouvoir statuer sur l'attribution potentielle d'une subvention exceptionnelle pour cet évènement.

4. <u>Radio Kreizh Breizh - Rostrenen</u>
   - ✓ La demande est hors critères : siège hors PRM, pas d'organisation d'un évènement culturel
   - ✓ 3ème demande. Les demandes de 2022 et 2024 avaient été rejetées car pas de diffusion sur le PRM
   - ✓ Aujourd'hui, RKB a élargi son périmètre de diffusion au PRM. Elle a 4 émetteurs situés à Maël-Pestivien, Ploumagoar, Paimpol, Berrien
   - ✓ Ces activités permettent de donner la parole aux habitants, mettre en avant la dynamique culturelle et associative, de faire des émissions en breton

➢ La demande ne répond pas aux critères : siège situé hors PRM, et pas d'organisation d'un évènement. La commission émet un avis défavorable.

5. <u>AG2L - Guiscriff</u>
   - ✓ Dossier hors champ culturel
   - ✓ Organisation d'un meeting aérien (démonstration de vol, informations sur les métiers, exposition d'avions…) à Guiscriff, 2ème édition
   - ✓ Subvention de 1500€ versée en 2022
   - ✓ Demande de 3 000€

➢ Compte tenu de la localisation de l'évènement sur le PRM, de son succès en 2022 et de son rayonnement, la commission émet un avis favorable pour une subvention de 3 000€.

En résumé, la commission « Tourisme-Culture-Patrimoine » réunie le 17 février 2026 à Le Faouët, après examen des demandes qui lui ont été présentées, propose les attributions de subvention suivantes en fonction des budgets prévisionnels fournis :

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260305-2026_041-DE

	NOM DE L'ORGANISATEUR	MONTANT SUBVENTION €
1	Bagad Marionig Bro	658
2	Carnaval Pourleth	4 500
3	Comité des sonneurs	4 500
4	Danserien Ar Vro Pourlet	5 000
5	Lieux mouvants	1 500
6	Fête de la crêpe	4 500
7	Fête de l'andouille	3 000
8	La Grande boutique	8 500
9	RAOK	1 500

	NOM DE L'ORGANISATEUR	MONTANT SUBVENTION €
10	Festi'coat	6 000 + 2 000
11	Mairie de Guémené sur Scorff	917
12	Cinéma Jeanne d'Arc	5 000
13	Ciné Roch	5 000
14	Cinéma Ellé	5 000
15	Musée du Faouët	30 000
16	Radio Kreizh Breizh	0
17	G2L	3 000
18	Kreizh Breizh Elites	5 000

Soit un total de subventions de 95 575 €

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 26 février 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver, pour 2026, les montants des subventions proposés dans le tableau ci-dessus au titre du soutien à la culture et à l'évènementiel
- d'autoriser la présidente à signer tout document afférent.

→ *Adopté à l'unanimité*

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Renée COURTEL

Renée COURTEL

Signature numérique de Renée COURTEL
Date : 2026.03.10 16:05:39 +01'00'